



LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine

Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Ecole Primaire Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance (Grande Section de Maternelle à CM2)

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE

Abbé Anthony Romanens

☎ : 06 82 64 82 16
@ : a.romanens@fsspx.email

Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

Mme C. Burgy (Secrétariat)

☎ : 06 36 68 56 20

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

SOMMAIRE

Notre-Dame de Guadalupe.....	1-3
Euthanasie : la lettre de la maman de Vincent Lambert au président de la République.....	3 et 6
Calendrier du mois	4-5
Le péché de superstition	6-7
Annonces.....	8

Notre-Dame de Guadalupe

M. l'abbé Louis-Marie Carlhian

LE Nouveau Monde s'ouvrait à peine au catholicisme. Christophe Colomb avait accompli son premier voyage quarante ans plus tôt. Le Mexique avait été conquis par Cortès depuis dix ans. Des millions d'âmes restaient prisonnières du paganisme. Un champ d'apostolat immense s'ouvrait. C'est alors que Notre-Dame intervint, pour se pencher sur ses enfants du nouveau continent.

Elle choisit pour se manifester le premier jour de l'octave de son Immaculée Conception, le samedi 9 décembre 1531. Cuauhtlatotzin, « celui qui parle comme l'aigle », se rend à la messe à Tlatelolco, à quelque distance au nord de Mexico, chez les missionnaires franciscains. Pauvre paysan, il a été baptisé sept ans plus tôt sous le nom de Juan Diego. Agé de cinquante-sept ans, il a perdu sa femme deux ans plus tôt et ne songe qu'à la rejoindre au Ciel. Alors qu'il longe le sommet de la colline du Tepeyac, « le Nez de la Montagne », il entend une musique céleste et s'approche. La musique se tait et une voix s'élève : « *Juantzin, Juan Diegotzin !* » que l'on pourrait approximativement traduire par : « *Mon petit Jean, mon petit Jean-Jacques !* » avec une nuance de délicate politesse. L'Indien se précipite et découvre une ravissante jeune fille, debout, éblouissante de lumière. C'est elle qui s'adresse, en langue aztèque, à Juan muet de stupeur. Voici le dialogue dans toute sa fraîcheur, tel qu'il nous est rapporté par le récit le plus ancien, le *Nican Mopohua*, rédigé en *nahuatl* entre 1540 et 1560 :



« Ecoute, mon petit enfant, le plus petit, où vas-tu ? »

— Ma Dame, mon enfant, ma Reine, je m'en vais aux affaires de Dieu, celles que nous enseignent les ministres de Notre-Seigneur, nos prêtres.

— Sache et tiens pour certain, mon fils, le plus petit, que je suis la parfaite et toujours Vierge Marie, Mère du vrai Dieu, de Celui par qui tout vit, le Créateur des hommes, le Maître du voisinage immédiat et le Seigneur du ciel et de la terre ».

La Dame reprend là des termes utilisés par les aztèques, tels qu'ils les comprenaient à cette époque. Elle poursuit :

— Je désire très ardemment et c'est ma volonté, qu'en cet endroit, on me construise mon petit teocalli (maison de Dieu). Là, je Le montrerai, je L'exalterai, je Le donnerai aux hommes par la médiation de mon amour, de mon regard compatissant, de mon aide secourable, de mon salut. Pour que cela puisse se faire et que s'exerce ma miséricorde, va trouver l'évêque de Mexico en son palais et dis-lui comment je t'ai mandé, toi, mon messenger, afin de lui représenter combien je désire avec beaucoup d'insistance que l'on me construise mon teocalli ici même. Tu lui raconteras bien ce que tu as vu et admiré et tu lui répèteras fidèlement ce que tu as entendu. Et sois sûr que je me montrerai très reconnaissante et que je te rendrai heureux, que cette mission dont je te charge aujourd'hui sera récompensée ainsi que la fatigue et la peine que tu auras prise pour la mener à bien. Voilà, mon fils, le plus petit ; tu as entendu ce que je t'ai dit ; va maintenant et fais tout ce qui est de toi ».

Juan Diego s'empresse, mais, de retour le soir même, il retrouve la Dame :

— Ma Maîtresse, ma Dame, ma Reine, ma toute petite fille, je suis allé là où tu m'as envoyé ; j'ai dit tes paroles et ton désir. Avec beaucoup de difficultés, j'ai fini par être introduit chez ce Monseigneur qui dirige tous nos prêtres. Il m'a reçu de bon cœur et m'a écouté aimablement, mais j'ai compris dans sa façon de me répondre qu'il pense que cette idée de construire une église vient de moi et non de toi. Alors, je t'en supplie, ma Dame, ma Reine, ma petite enfant, charge plutôt quelque noble ou personne en vue et estimée, de transmettre ton désir et tes paroles si tu veux être crue, parce qu'enfin, je ne suis qu'un pauvre homme, un portefaix, le plus rustre, le dernier du village. Je ne suis pas à ma place là où tu m'envoies. Oh ! ma petite demoiselle, toute petite fille, ma Reine. Pardonne-moi, je vais t'attrister, te faire du chagrin, tomber en ta disgrâce et tu vas être irritée à cause de moi, ma Dame, ma Maîtresse.

— Ecoute bien, s'il te plaît, mon tout petit enfant, répond la Dame. Ils sont nombreux mes serviteurs, tous ceux que je pourrais charger de mon message et qui pourraient exécuter ma volonté. Mais il est absolument nécessaire que ce soit toi précisément qui l'exécutes, qui parles, et que mon

désir et ma volonté se réalisent par ton entremise. Ainsi, je te prie, mon fils, toi le plus petit, et je t'ordonne de retourner demain matin chez l'évêque. Et redis-lui que c'est la vierge Marie, Mère de Dieu, qui t'envoie ».

Cette fois, Monseigneur Juan de Zumarraga écoute avec attention. Il se fait décrire par le menu l'apparition : sous les traits d'une Indienne, la tête couverte d'un voile fourmillant d'étoiles d'or, tombant jusqu'aux pieds, la taille d'une enfant de 15 ans, elle se tenait sur un croissant de lune noir sur lequel était posé son pied droit, chaussé de gris cendré ; des rayons plus brillants que le soleil semblaient jaillir de ce corps ; elle était soutenue par un ange. Puis le voyant ajoute qu'elle devait être enceinte pour un détail du vêtement qui signalait cette situation chez les femmes du pays.

Bientôt, Juan Diego porte sa réponse à Notre Dame : l'évêque demande un signe indubitable. Elle le promet



pour le lendemain. Mais au moment du rendez-vous, Juan est envoyé chercher un prêtre pour son oncle mourant. Bien qu'il ait essayé de contourner la colline, la Dame l'appelle et se dresse devant lui. Il tombe à genoux et se confond en excuses : « Mon Enfant, la plus tendre de mes filles, Madame, que Dieu veuille que tu sois satisfaite. Comment vas-tu ce matin ? Est-ce que ta santé est bonne, Madame et mon Enfant ? Je vais te faire de la peine. Sache, mon enfant, qu'un des tes serviteurs, mon oncle, est très malade, il a attrapé la peste et est sur le point de mourir. Je dois me hâter vers ta maison à Mexico afin d'appeler un de tes

prêtres, aimé de Dieu, pour qu'il entende sa confession et lui donne l'absolution car, depuis notre naissance, nous sommes venus au monde pour nous préserver des œuvres de la mort. Mais si je pars, je reviendrai ici rapidement afin d'aller porter ton message. Madame, mon Enfant, pardonne moi, sois patiente avec moi pour le moment. Je ne te décevrai pas, la plus petite des mes filles. Demain je viendrai en toute hâte.

— Ecoute bien, mon petit, le plus petit, et mets bien ceci dans ton cœur : ce qui t'afflige, ce qui t'effraye n'est rien. Que ton visage ne se trouble aucunement, non plus que ton cœur. Ne crains pas cette maladie ni aucune autre épreuve, n'aie nulle angoisse, nulle peine. Ne suis-je pas là, moi qui suis ta mère ? N'es-tu pas sous mon ombre, sous ma protection ? N'est-ce pas moi qui suis ta santé ? N'es-tu pas au creux de mon manteau, dans mon giron ? Que te faut-il de plus ? Non, n'aie nulle angoisse, aucune amertume et que la maladie de ton oncle ne t'afflige pas, car pour l'instant il n'en mourra pas. Sois sûr qu'il est déjà guéri ». Et elle envoie l'Indien chercher des fleurs au sommet de la colline. Alors qu'il n'y pousse que des épineux, et qu'on est en pleine saison sèche, il redescend bientôt chargé de fleurs magnifiques et variées. Notre-Dame les dispose au creux du manteau de Juan Diego et l'envoie à nouveau chez l'évêque : « Ô toi, le moindre de mes fils, cette variété de

roses est une preuve et un signe que tu porteras à l'évêque. Tu lui diras en mon nom qu'il y verra là mon vœu et qu'il doit s'y conformer. Tu es mon ambassadeur, le plus digne de ma confiance. Je te l'ordonne rigoureusement de ne déplier ton manteau qu'en présence de l'évêque et de lui montrer ce que tu portes. Tu lui raconteras bien tout ; tu lui diras que je t'ai ordonné de grimper au haut de la colline et de cueillir les fleurs ; et aussi tout ce que tu as vu et admiré afin que tu puisses persuader le prélat d'accorder son soutien à ma demande qu'une église soit construite. »

Lorsqu'il ouvre enfin son vêtement sous les yeux du prélat, les fleurs en tombent, et l'image de Notre Dame apparaît miraculeusement peinte sur le manteau, telle qu'elle est apparue au voyant. C'est cet *ayate* ou *tilma* qui est toujours vénéré aujourd'hui, bien que, tissé de fibres de cactus, il devrait s'être totalement désagrégé. L'image, également intacte, laisse les savants perplexes.

Bientôt on apprend que l'oncle, Juan Bernardino, est guéri : il a même reçu la visite de Notre-Dame qui lui a déclaré que l'image serait connue sous le nom de « la toujours Vierge Marie de Guadalupe ». Les Franciscains la conservent dans leur cathédrale jusqu'à ce qu'elle soit exposée en grande pompe dans l'église que l'on s'empresse de construire sur le Tepeyac. Des foules innombrables viennent depuis 450 ans y vénérer Notre-Dame dans son sanctuaire. Plusieurs millions de fidèles affluent autour de sa fête, le 12 décembre.



La basilique du Tepeyac

Juan Diego mourut en 1548. Une source miraculeuse jaillissait déjà de l'endroit où l'Apparition lui avait barré la route. Les bienfaits de Notre-Dame seront innombrables, à commencer par la conversion de l'Amérique latine, dont elle est patronne, ainsi que du Mexique. En 1571, l'amiral Doria plaça son image à bord de sa galère et attribua à son intervention la victoire de Lépante. En 1921, une bombe placée par un anarchiste fit de gros dégâts dans la basilique, mais ne parvint pas à endommager la *tilma*. Au XX^e siècle, des spécialistes ont pu identifier, reflétée dans les yeux de l'image miraculeuse, la silhouette de Juan Diego et des autres personnes présentes au moment de l'apparition de l'image !

Notre-Dame de Guadalupe est aussi invoquée comme sainte patronne des enfants à naître, car elle apparaît enceinte sur l'image miraculeuse. Elle est donc particulièrement chère aux défenseurs de la vie. ■

Euthanasie : la lettre de la maman de Vincent Lambert au président de la République

Le Figaro du 11 avril 2018



Viviane Lambert s'oppose à l'arrêt de la nutrition et de l'hydratation artificielles de son fils handicapé, décidé par le CHU de Reims. Dans une tribune au Figaro, elle en appelle directement à Emmanuel Macron.

MON FILS a été condamné à mort. Il s'appelle Vincent Lambert, il est père d'une petite fille, il vit, et n'a commis aucun crime. Et pourtant, ce lundi 9 avril 2018, en France, **un médecin m'a annoncé que dans dix jours commencerait la lente et longue agonie de mon enfant**, qui va mourir de faim et de soif.

Ce même lundi, vous étiez au Collège des Bernardins, à Paris, pour parler du handicap et de la vulnérabilité. Vous avez évoqué l'exigence de l'effectivité. Et vous vous êtes engagé personnellement, avec ces mots : « *Je pense, pour ma part, que nous pouvons construire une politique effective, une politique qui échappe au cynisme ordinaire pour graver dans le réel ce qui doit être le premier devoir du politique, je veux dire la dignité de l'homme.* »

Permettez-moi de vous prendre au mot, Monsieur le Président : **mon fils n'a pas mérité d'être affamé et déshydraté**. Qui oserait, à cet égard, parler de « mourir dans la dignité » ? Pourquoi lui infliger cette peine ? Quelle faute Vincent a-t-il commise ?

Permettez-moi, pour que vous puissiez en juger, de vous le présenter, et de vous rappeler son état.

Vincent est un homme de 42 ans, en situation de grand handicap. À la suite d'un accident de voiture, il est en état pauci-relationnel. C'est un état de conscience minimale qui l'empêche de communiquer verbalement. Mais c'est tout ! Vincent n'est pas dans le coma, il n'est pas malade, il n'est pas branché. Ce n'est pas une machine qui maintient mon fils en vie. Il respire sans assistance. Il se réveille le matin, et s'endort le soir. Quand nous, ses parents, sommes avec lui, il a des réactions. Il nous suit du regard, parfois intensément, également avec son frère David qui est très proche de lui. Il a eu en notre présence plusieurs vocalisations dont une que nous avons filmée et qui a impressionné les médecins spécialistes à qui nous l'avons soumise et qui affirment qu'il n'est pas en état végétatif.

Alors qu'il avait perdu le réflexe de déglutition, il l'a retrouvé. J'ai pu lui donner à manger de la nourriture qu'il a déglutie sans aucune difficulté. Nous avons soumis ce film également à ces dizaines de spécialistes qui, tous, ont

Mai 2018

PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19 <i>M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16</i>	CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE <i>M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21</i>	ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
---	---	--

Récitation des litanies de la sainte Vierge Marie à la fin du chapelet		
Ma 1^{er}	Saint Joseph, Artisan (I ^{er} cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue de saint Joseph suivie du Salut du Saint-Sacrement pour l'ouverture du mois de Marie
Me 2	Saint Athanase, Evêque et Docteur (III ^e cl.)	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 3	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Alexandre 1 ^{er} , Pape et Martyr et ses Compagnons, Martyrs	Pas de Messe
Ve 4	Sainte Monique, Veuve (III ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur
Sa 5	Saint Pie V, Pape et Confesseur (III ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, <i>confessions</i> 18h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Di 6	5 ^e dimanche après Pâques (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement Chapelet continu de 12h à 24h Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)
Lu 7	Saint Stanislas, Evêque de Cracovie et Martyr (III ^e cl.) Rogations	18h00 Chapelet 18h30 Chant des litanies des saints et Messe lue des Rogations
Ma 8	Férie (IV ^e cl.) Rogations	18h00 Chapelet 18h30 Chant des litanies des saints et Messe lue des Rogations
Me 9	Vigile de l'Ascension (II ^e cl.) Mémoire de Saint Grégoire de Naziance, Ev. et Doct.	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue de la Vigile
Je 10	Ascension de Notre-Seigneur (I ^{er} cl.) Fête d'obligation	10h45 Grand-Messe, <i>pas de confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement
Ve 11	Saint Philippe et Saint Jacques le mineur, Ap. (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Sa 12	Saints Nérée, Achillée, Domitille Vierge et Pancrace, Martyrs (III ^e cl.)	7h15 Messe lue
Di 13	Solemnité de Sainte Jeanne d'Arc (II ^e cl.) Mémoire du dimanche après l'Ascension Quête pour le Prieuré	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement Quête pour les fleurs M. l'abbé Carlhian M. l'abbé Romanens M. l'abbé Romanens Réunion de la JTC : Messe, conférence, repas Chapelet continu de 12h à 24h

Lu 14	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Boniface, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 15	Saint Jean-Baptiste de la Salle, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 16	Saint Ubald, Evêque et Confesseur (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Saint Adelphe, Ev. et Conf. (III^e cl.)</i>	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 17	Saint Pascal Baylon, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 18	Saint Venant, Martyr (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 19	Vigile de la Pentecôte (I ^e cl.)	7h15 Messe lue			Pas de Messe
Samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 mai – Pèlerinage de Pentecôte de Chartres à Paris					
Di 20	Dimanche de la Pentecôte (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe	Prêtre de Menzingen
Lu 21	Lundi de la Pentecôte (I ^e cl.)	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée			
Ma 22	Mardi de la Pentecôte (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 23	Des Quatre-Temps (I ^e cl.) Jeûne et abstinence recommandés	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 24	Jeudi de la Pentecôte (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 25	Des Quatre-Temps (I ^e cl.) Abstinence, jeûne recommandés	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 26	Des Quatre-Temps (I ^e cl.) Jeûne et abstinence recommandés	6h30 Messe lue 10h00-11h30 Croisade Eucharistique			15h30-17h Croisade Eucharistique 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 19h30 Cercle Saint Pie X
Di 27	Fête de la Très Sainte Trinité (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe, pas de confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe	
Lu 28	Saint Augustin de Cantorbéry, Evêque et Confesseur, Apôtre de l'Angleterre (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 29	Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, Vierge (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 30	Férie (IV ^e cl.) <i>Strasbourg : Sainte Jeanne d'Arc, Vierge (II^e cl.)</i>	15h00 Catéchisme	17h00 Catéchisme 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		16h30 Catéchisme des enfants 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 31	Fête du Très Saint Sacrement (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 1^{er}	Sainte Angèle Mérici, Vierge (III ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	8h30 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur	Pas de Messe		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet, confessions
Sa 2	De la sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, confessions 18h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction			17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, confessions 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction JTC : Préparation de la Fête-Dieu

affirmé qu'il devait être rééduqué à remanger par la bouche. Mais il faut le faire selon des protocoles spécialisés, avec une équipe pluridisciplinaire, dans une unité spécialisée, dans le cadre d'un projet de vie en lien avec sa famille.

Au lieu de cela, il n'y a plus pour lui qu'un projet de mort. Et un médecin, à Reims, sans tenir aucun compte de tous ces avis spécialisés, a décidé d'arrêter son alimentation et son hydratation donnée par sonde, sans lui permettre d'être pris en charge ailleurs pour être rééduqué et stimulé.

Vincent est handicapé mais il est vivant.

Bien évidemment, sa situation est dramatique. Je suis sa mère: vous pouvez imaginer comme j'en suis meurtrie et la souffrance quotidienne qu'il me faut porter. Est-ce pour cela qu'il faudrait l'éliminer? Ma famille, dans cette épreuve, s'est divisée et cela ajoute à ma douleur.

Comme les 1700 personnes porteuses du même handicap que lui, Vincent aurait donc dû être placé dans un service spécialisé pour personnes cérébrolésées. Mais il a été mis en soins palliatifs, sans traitements adaptés, sans le service de kinésithérapie qui lui permettrait de faire les progrès permis par son état. Plusieurs établissements qui accueillent des personnes victimes de graves accidents de la route sont prêts à l'accueillir, et le voilà retenu dans le centre de soins palliatifs d'un hôpital incompetent pour une telle prise en charge.

Pourquoi cet acharnement contre mon fils ? Et est-ce que ces 1700 personnes handicapées en état paucirelationnel vont aussi être condamnées à mort ?

Monsieur le Président, il y a quelques années, le 29 avril 2013, au chevet de mon fils, je l'ai vu mourir. J'ai vu qu'il mourait alors que son handicap n'est pas mortel. J'ai été foudroyée: je me suis aperçue que depuis vingt jours Vincent n'avait rien mangé, parce qu'on avait coupé son alimentation sans rien nous dire et qu'il était desséché parce qu'on avait décidé de réduire son hydratation. Vincent me regardait ; et il pleurait. Des larmes coulaient le long de ses joues. À ce moment-là, mon fils souffrait. Non de sa maladie, mais parce qu'on l'avait abandonné. Et condamné. Il m'a fallu encore onze jours pour réussir à ce que l'on remette la sonde gastrique de Vincent afin de l'aider à manger et à boire.

Était-ce digne ? Était-ce médical ? Je ne le crois pas. Mais par-dessus tout, je ne comprends pas quelle loi, quelle volonté politique pourrait vouloir et justifier que l'on condamne à mort un individu parce que l'on refuse de le soigner.

L'état de Vincent, tenace bien qu'il soit immobilisé depuis 2008, toujours en vie bien qu'on l'ait affamé pendant un mois, témoigne de sa réelle volonté de vivre. Les vingt-cinq spécialistes que nous avons consultés l'ont affirmé par écrit : le fait qu'il ait survécu 31 jours sans alimentation et avec une hydratation réduite est incompatible avec une prétendue volonté de mourir.

Et pourtant, ce lundi 9 avril, un médecin a, de nouveau, décidé la mort de mon fils, pour la quatrième fois. Même ce médecin écrit que la volonté de Vincent Lambert est incertaine. Alors, dans le doute de sa volonté,

il doit mourir ? On vous dira que c'est une décision médicale pour refus d'acharnement thérapeutique. **Mais c'est faux. Vincent n'est pas en fin de vie.** Il n'est pas malade. Il ne souffre pas. Lors de la procédure collégiale, vingt-quatre spécialistes ont adressé un courrier à l'hôpital de Reims pour indiquer que Vincent Lambert n'est pas en situation d'obstination déraisonnable. **S'il faut qu'il meure, ce n'est pas pour sa dignité: c'est par volonté euthanasique.** Vincent va être sacrifié pour faire un exemple. Mon fils doit être un cas d'école.

Monsieur le Président, je vous demande de me recevoir en urgence, accompagnée des médecins spécialisés qui connaissent Vincent pour l'avoir vu et qui pourront vous expliquer son état de santé réel.

Viviane Lambert

Sources : *Le Figaro* du 11 avril 2018 /
La Porte Latine du 12 avril 2018.

Le péché de superstition

Extrait de l'Explication du
Catéchisme de la Doctrine chrétienne,
par le Père Tomaso Dragone



QU'EST-CE QUE LA SUPERSTITION ?

La superstition est le culte divin ou de *latrerie* rendu à un être qui n'est pas Dieu, ou encore à Dieu lui-même, mais d'une manière qui ne convient pas. Tels sont :

- l'idolâtrie, culte de fausses divinités et de créatures ;
- le recours au démon, aux esprits et à tout moyen suspect pour obtenir des choses humainement impossibles ;
- l'usage de rites inconvenants, vains ou interdits par l'Église.

I. La superstition est le culte de *latrerie* rendu à un être qui n'est pas Dieu, ou encore à Dieu lui-même, mais d'une manière qui ne convient pas. — Le culte de *latrerie* ou d'adoration est dû à Dieu seul. L'adresser à d'autres signifie lui nier son infinie dignité, attribuant à d'autres sa souveraineté suprême.

1. ...telle l'idolâtrie, culte de fausses divinités. — L'idolâtrie est le péché de qui offre un culte divin ou d'adoration à qui n'est pas Dieu, comme les anciens Romains et Grecs qui adoraient Jupiter, Mars, Junon, Vénus, etc., qui n'existaient pas.

2. ...et de créatures. — Les anciens Perses adoraient le feu, les Égyptiens le bœuf Apis et les Hébreux dans le désert adorèrent le veau d'or (voir Exode 32, 1-20).

3. ...le recours au démon, aux esprits et à tout moyen suspect pour obtenir des choses humainement impossibles.

— Ce recours constitue le **péché de superstition**, parce qu'il attribue au démon, ou à d'autres présumés esprits, une puissance qui est propre à Dieu seul.

a. *Le recours au démon* pour obtenir la révélation d'événements futurs ou cachés, des guérisons subites ou d'autres choses extraordinaires attribuée au diable une science ou une puissance propre seulement à Dieu et le reconnaît souverain de la nature.

b. *Le recours aux esprits* en les évoquant comme fit le roi Saül qui, au moyen d'une magicienne, évoqua l'esprit du défunt Samuel pour connaître d'avance l'issue de sa guerre contre les Philistins (voir 1 Rois 28, 4-17). Le recours aux esprits (*spiritisme*), déjà connu dans l'Antiquité, s'est répandu depuis le XIX^e siècle comme une peste mortelle. Il ne manque pas aujourd'hui de gens pour considérer le spiritisme comme une vraie religion, avec ses prêtres ou « médiums », en contact avec le monde invisible, capables de révéler tous les mystères.

On distingue trois sortes de manifestations médiumniques :

— *Les phénomènes d'ordre physique* : tables ou autres objets qui se meuvent, contact de mains invisibles, apparition de flammes... ;

— *Les phénomènes d'ordre physiologique* : suspensions et mutations de la vie physiologique et de ses fonctions, annulation ou accroissement de la sensibilité... ;

— *Les phénomènes d'ordre intellectuel* : connaissance de choses occultes communiquée par des voix et des écritures inconnues, apparitions et prises de parole de prétendus esprits...

Il se peut que les phénomènes des deux premières sortes soient obtenus seulement par des trucs, des machinations, des stratagèmes ; il semblerait que ceux de la troisième sorte doivent être attribués à une intervention diabolique.

Qui sont les esprits évoqués ? Certainement pas Dieu, ou les bons Anges, ou les âmes du Ciel ou du purgatoire, qui ne se prêtent pas à satisfaire la curiosité sottise ou retorse des spirites. S'il y a intervention d'esprits, ce ne peut être que l'œuvre du diable.

Le recours au démon pour connaître les choses cachées à l'intelligence humaine est un péché de superstition, qui s'appelle **divination**. Lorsqu'on cherche plutôt à obtenir des effets ou opérations extraordinaires avec l'aide du diable, il s'agit d'un péché de superstition dit de **vaine observance**.

Il est possible de recourir au démon directement ou indirectement. Directement lorsqu'on se tourne vers lui sans intermédiaires ; indirectement lorsqu'on se tourne

vers de simples créatures pour obtenir ce qu'elles ne sauraient donner. Ce second mode est désigné par le catéchisme comme...

4. *...le recours à tout moyen suspect pour obtenir des choses humainement impossibles.* — Il y a différentes sortes de tels recours, comme *l'astrologie*, qui prétend connaître les événements futurs, qui dépendent de la libre volonté de l'homme, en observant les astres ; *l'oniromancie*, qui interprète les songes ; la *chiromancie*, qui veut connaître les dispositions intimes par la conformation de la main. Les anciens Étrusques et Romains discernaient des bons ou des mauvais présages en observant le vol ou le chant des oiseaux (auspices et augures), ou bien en scrutant les viscères des animaux sacrifiés (haruspices).

Dans le petit peuple et même parmi les personnes cultivées, l'on rencontre d'innombrables formes de superstition, comme celle de porter une bosse, un cornet, un 13, une araignée métallique pour tenir éloignée la malchance ou les mauvais sorts ou le mauvais œil. Il y a des gens qui croient que renverser de l'huile ou du sel ou voyager le vendredi portent malheur. Toutes ces formes de superstition sont de la vaine observance, et vaine observance est de même l'art de la voyance, de tirer les cartes, etc.

II. *...Est aussi de la superstition le culte divin ou de latrie rendu à Dieu lui-même, mais d'une manière qui ne convient pas... (comme) l'usage de rites inconvenants, vains ou interdits par*

l'Église. Dieu s'indigne contre le roi Saül parce qu'il avait offert des sacrifices de ses mains. Saül avait prétendu honorer Dieu, mais de manière inconvenante, contrairement aux dispositions divines (voir 1 Rom. 10-24 ; 13, 8-14). Saint Paul eut à beaucoup lutter contre les *judaisants* qui prétendaient que l'on devait continuer à pratiquer au sein de l'Église chrétienne les rites de l'Ancienne loi, tels que la circoncision. Ils voulaient honorer Dieu par des rites désormais inutiles et inconvenants, interdits par l'Église au Concile de Jérusalem, parce que, comme ceux-ci préfiguraient le sacrifice de la Croix, continuer à les pratiquer après la Mort du Seigneur revenait à nier la foi dans le sacrifice du Christ et en sa Rédemption.

L'Église interdit également comme inconvenantes et vaines certaines dévotions (par exemple à la plaie de l'épaule droite du Christ) et certaines pratiques, par exemple les soi-disant « chaînes » ou prières particulières à réciter un certain nombre de fois avec la certitude qu'aussitôt terminée cette pratique, on obtiendra un infaillement, presque magiquement, quelque grâce que l'on demande, et avec la menace de terribles châtements pour qui n'accomplit pas de telles pratiques et ne les diffuse pas. ■



Saül consulte la sorcière d'Endor (1^{er} livre de Samuel, 28)

ACTIVITÉS A PRÉVOIR*(mises à jour : en italique)***Catéchisme des enfants****> Mulhouse**

Mai : 9, 16, 23 et 30

Juin : 6, 13 et 20

> Colmar

Mai : 9, 16, 23 et 30

Juin : 6, 13 et 20

> Cravanche

Mai : 2, 9, 16, 23 et 30

Juin : 6, 13 et 20

Croisade Eucharistique**> Mulhouse-Cravanche (prieuré)**

Samedi 26 mai à 10h

> Colmar

Samedi 26 mai à 15h30

Cercle Saint-Pie X**> Colmar**

Samedi 26 mai à 19h30

JTC à Colmar**> Samedi 12 mai :** réunion**> Samedi 2 juin :** préparation de la solennité de la Fête-Dieu**> Samedi 16 juin :** préparation de la kermesse à Mulhouse**> Dimanche 17 juin :** fête paroissiale et kermesse à Mulhouse**> Dimanche 1^{er} juillet :** pèlerinage au Mont Sainte-Odile**Ventes de gâteaux pour les pèlerinages****> Dimanche 6 mai****Quêtes spéciales****> Mulhouse**

13 mai : Prieuré

10 juin : Prieuré

> Colmar

13 mai : Oratoire

10 juin : Oratoire

> Cravanche

13 mai : Fleurs

10 juin : Fleurs

Tiers-Ordre de Saint-Pie X**> Récollecion à l'Etoile du Matin**

Samedi 16 juin 2018

Du samedi 19 au lundi 21 mai**> Pèlerinage de Pentecôte****Dimanche 3 juin****> Mulhouse et Colmar :** solennité de la Fête-Dieu, 9h30 : Grand-Messe et procession**Dimanche 17 juin****> Fête paroissiale et kermesse de l'école à Mulhouse****Vendredi 29 juin****> Ecône, 9h00 :** Ordinations sacerdotales**Dimanche 1^{er} juillet****> Pèlerinage du doyenné de Strasbourg au Mont Sainte-Odile****RETRAITES SPIRITUELLES****> 7-12 mai :** St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 14-19 mai :** St-Ignace Dames, Pointet.**> 21-26 mai :** St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 4-9 juin :** St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 4-9 juin :** St-Ignace Dames, Enney.**> 4-9 juin :** St-Ignace Dames, Pointet.**> 4-9 juin :** Retraite Mariale Monfortaine, Le Moulin du Pin.**> 11-16 juin :** St-Ignace Messieurs, Bitche.**> 13-21 juin :** St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 18-23 juin :** St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 18-23 juin :** St-Ignace Dames, Gastines.**> 2-7 juillet :** St-Ignace Dames, Pointet.**> 7-12 juillet :** Retraite pour étudiants, Le Moulin du Pin.**> 9-14 juillet :** St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 9-14 juillet :** St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 16-21 juillet :** Retraite Mariale Monfortaine, Le Trévoux.**> 16-21 juillet :** Retraite franciscaine, Bitche.**> 21-27 juillet :** Retraite de vie chrétienne, Flavigny.**> 23-28 juillet :** St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 23-28 juillet :** St-Ignace Dames, Gastines.**> 23-28 juillet :** St-Ignace Dames, Bitche.**> 23-28 juillet :** St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 28 juillet-2 août :** Retraite de vie chrétienne, Le Moulin du Pin.**> 31 juillet-30 août :** St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 6-11 août :** St-Ignace Dames, Pointet.**> 6-11 août :** St-Ignace Dames, Bitche.**> 6-11 août :** St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 20-25 août :** St-Ignace Dames, Gastines.**> 20-25 août :** St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 20-25 août :** St-Ignace Messieurs, Enney.**> 20-25 août :** St-Ignace Messieurs, Bitche.**> 20-25 août :** Retraite « A Jésus par Marie », Le Moulin du Pin.**> 3-8 septembre :** St-Ignace Messieurs, Bitche.**> 3-8 septembre :** St-Ignace Messieurs, Caussade.**> 10-15 septembre :** St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 10-15 septembre :** Retraite carmélitaine, Gastines.**> 24-29 septembre :** St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 24-29 septembre :** St-Ignace Dames, Pointet.**> 8-13 octobre :** St-Ignace Messieurs, Gastines.**> 8-13 octobre :** Retraite du Rosaire, Le Moulin du Pin.**> 12-17 octobre :** St-Ignace Messieurs, Bitche.**> 22-27 octobre :** St-Ignace Messieurs, Pointet.**> 22-27 octobre :** St-Ignace Dames, Gastines.**INTENTIONS DU MOIS****Croisade Eucharistique :****> Pour l'expansion dans le monde de la dévotion au Cœur Immaculé de Marie****Rosaire Vivant :****> Pour l'accomplissement par le pape des demandes de Notre Dame de Fatima****LE MOIS DE MARIE****1) Le chapelet sera récité à l'Oratoire Saint-Joseph tous les jours du mois de mai** par les membres du *Rosaire vivant* à 18h30 (ou à 18h00 quand il y a la Messe). Tous les fidèles sont vivement encouragés à prier la « Reine du Très Saint Rosaire » pendant ce mois, à l'Oratoire ou en famille.**2) Comme à chaque mois de mai,** la « Croisade du Rosaire » organise, en plus, au niveau national, un « **chapelet continu** ». Les fidèles des trois chapelles sont invités à se relayer de 1/2 h en 1/2 h (en s'inscrivant sur la feuille *ad hoc* affichée à la table de Presse), pour assurer pendant 12h la récitation continue du rosaire, chez soi, où qu'on soit (en pèlerinage, par exemple.) ou à la chapelle. Pour la paroisse de Colmar **le dimanche 13 mai de midi à minuit** ; pour les paroisses de Mulhouse et Cravanche **le dimanche 6 mai de midi à minuit**.**CARNET PAROISSIAL***Nous prions pour nos défunts du mois de mai***À Mulhouse**M. André Mitaine, † 2003 à 80 ans
Mme Clotilde Brett, † 2003 à 82 ans**À Colmar**Sébastien Domaingé,
† 1988 à 13 ans
Mme Marie-Marguerite Deiss,
† 1993 à 86 ans**À Cravanche**Mme Marguerite Chappatte,
† 1995 à 82 ans**VOTRE AIDE... MERCI !****Vente de gâteaux (Avril)**Solde caisse péle : **3093 €**
Mulhouse : + 78 €
Colmar : + 260 €
Cravanche : + 110 €
Nouveau solde : **3541 €****Quête pour les séminaires (Avril)**Mulhouse : 528 €
Colmar : 1161 €
Cravanche : 171 €
Total : 1860 €**CONFESSIONS****À Mulhouse****> Le dimanche :** voir calendrier
> En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous**À Colmar****> Le dimanche :** une heure avant la Grand-Messe
> En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après**À Cravanche****> 1/2 heure** avant toutes les Messes**HONORAIRES****Messe :** 17 €
Neuvaine : 170 €
Trentain : 680 €